

REGLEMENT DU MINI BOL D'OR FEMININ CANTALIEN

ARTICLE 1 : Le Comité départemental du Cantal organise un mini Bol d'Or féminin départemental qualificatif pour un Bol d'Or territorial Auvergne. L'année 2023 sera une année test.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte à toutes les joueuses licenciées toutes catégories. **L'engagement sera de 10 € par équipe engagée. Chaque équipe est formée de 3 joueuses du même département.** Cette compétition se déroulera sur une journée (pour 2023).

ARTICLE 3 : Le nombre de parties sera défini en fonction du nombre d'équipes inscrites (7 minimum). Elles dérouleront au temps dont la durée sera au minimum de 45 mn et se joueront en 13 points selon le règlement fédéral de pétanque.

La compétition débutera à 9H00. Il y aura un ¼ de pause entre chaque partie et un arrêt pour la pause repas à 12H30. La reprise des parties aura lieu à 14H00.

ARTICLE 4 : Les repas seront à la charge des équipes.

ARTICLE 5 : La tenue vestimentaire : **tenue sportive avec haut identique conseillé.**

ARTICLE 6 : Les 4 équipes qualifiées iront au Bol d'Or territorial Auvergne. Les 10 € versés lors de l'inscription seront utilisés pour participer aux frais de déplacement des 4 équipes qualifiées au Bol d'Or territorial Auvergne (pour 2023 il aura lieu le 5 mars à ISSOIRE -63).

ARTICLE 7 : Attribution des points :

1 victoire	: 3 points
1 nul	: 2 points
1 défaite	: 1 point

ARTICLE 8 : L'arbitrage sera assuré par un arbitre du département désigné par la commission d'arbitrage.

ARTICLE 9 : De manière générale, tous les cas particuliers, tous les litiges devront être réglés par le Jury composé à cet effet le jour de la compétition.

Il comprend 2 membres du Comité et l'arbitre de la compétition.

ARTICLE 10 : Cette compétition sera liée à la contrainte sanitaire définie le jour même.

Cette journée de compétition est prévue le dimanche 22 janvier 2023.

DECEMBRE 2022